



Changement de statut étudiant vers vie privée familial

Par **Iarbi**, le **13/06/2013** à **03:37**

Bonjour

je suis un étudiant Algérien, je suis en France depuis septembre 2012 . je suis tombé malade, chronique et rare ,la pathologie peut entrainer des conséquence graves si ça ne soigne pas , elle est dans la liste ALD de la sécurité social , et aucun traitement ni une prise en charge adéquate n'existe dans mon pays .

Donc je veux faire un changement de statut pour le prochain renouvellement .

Ma question est est ce que j'aurais le droit d'un titre de séjour vie privée et familiale ?

Quand je dois faire ma demande, on m'a conseillé de la faire après une année de résidence et est-ce que je dois prouver la durée de ma résidence ?

Est-ce que je peux faire deux demandes en même temps renouvellement de mon titre de séjour courant et le changement de statut ?

Merci de bien vouloir répondre à mes questions si c'est possible j'ai besoin d'aide